

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 21 (1936)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

33^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

lundi, 11 mai 1936, à 9^h heures du matin,
à l'Hôtel " Marsöl " à Coire

ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du président de l'Union
2. Election du Bureau de l'Assemblée
3. Présentation des comptes et bilan de 1935 et rapports :
 - a) sur l'activité de la Caisse centrale
 - b) sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revision
4. Rapport du Conseil de surveillance
5. Conférence de M. le professeur Dr. König, Berne, sur
Les véritables sociétés coopératives et le nouveau droit coopératif.
6. Discussion générale.

St-Gall, le 8 avril 1936.

Le Comité de direction.

Les Caisses qui enverront des délégués sont invitées à adresser à l'Union le bulletin d'inscription (remis au président) pour le **lundi 4 mai au plus tard.**

Des **cartes de participation** seront ensuite adressées aux Caisses sur la base de cette inscription.

Programme général du 33^{me} congrès annuel des Caisses Raiffeisen suisses des 10 et 11 mai 1936, à Coire

Dimanche 10 mai :

- 10.00 h : Séance des Conseils de l'Union, à l'Hôtel " Steinbock "
- 14.00 h : Assemblée générale de la Fédération des Caisses Raiffeisen grisonnes
- 20.00 h : Réception des délégués, à l'Hôtel " Marsöl ".

Lundi 11 mai :

- 9.15 h : **Assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel, à l'Hôtel " Marsöl "**
- 12.15 h : Dîner dans les hôtels désignés
- 14.08 h : Si le temps est propice : Départ pour Malans et excursion pedestre d'une heure et quart Malans-Jenins-Maienfeld.
- 16.00 h : Collation à Maienfeld.

Bienvenue à Coire

C'est aux Caisses Raiffeisen grisonnes, au canton des Grisons et à l'antique cité de Coire, qu'est dévolu cette année l'insigne honneur de recevoir les raiffeisenites suisses, à l'occasion de leur 33^{me} landsgemeinde annuelle.

D'ores et déjà, nous souhaitons aux Conseils directeurs de l'Union et à tous les délégués une cordiale bienvenue.

Coire, l'ancienne « Curia Rhätorum » est volontiers choisie comme lieu de congrès. La vieille ville avec ses fontaines allégoriques, ses rues étroites, ses petites maisons aux pignons fleuris, évoque le passé glorieux de cette cité tour à tour romaine, épiscopale, bourgeoise et ville de couvent. Tout y fait l'admiration du visiteur. Aussi Coire est-il l'Eldorado des peintres qui se plaisent à fixer sur leurs toiles les motifs caractéristiques qui abondent dans les vieux quartiers. Et, autour de la vieille ville, se sont groupés, année après année, les quartiers modernes avec leurs grands parcs et leurs jardins. Sur les flancs des collines envoisantes croit cette vigne fameuse de Bourgogne qui s'est si merveilleusement acclimatée et qui produit un vin des plus appréciés.

Coire réserve aux Raiffeisenistes suisses un accueil chaleureux. Et, si le temps est favorable et que les délégués puissent effectuer l'excursion prévue au travers des vignobles de la « Seigneurie » et dans cette plaine du Rhin que l'on nomme le jardin des Grisons, nous sommes persuadés que les journées de Coire offriront des jouissances inoubliables aux délégués.

Mais, la venue des Raiffeisenistes suisses sera surtout un sujet de joie pour les Caisses de crédit des Grisons. Le congrès de Coire constituera une date dans les annales du mouvement raiffeiseniste des Grisons et aidera certainement puissamment à son développement futur.

Raiffeisenistes suisses, venez donc nombreux à Coire les 10 et 11 mai 1936. Vous y serez les bienvenus !

Au nom de la Fédération des Caisses Raiffeisen des Grisons :

M. Walkmeister, président

Avant l'assemblée générale de 1936

Après s'être réunis, ces dernières années, d'abord à Arbon sur les bords du lac de Constance, puis dans la grande métropole de Bâle, les Raiffeisenistes tiendront leur 33^{me} assise annuelle dans les Grisons.

Quels sont les motifs qui ont amené le Comité directeur de l'Union à choisir Coire comme lieu de congrès ?

industrie hôtelière, autrefois prospère, est aujourd'hui dans un noir marasme. La classe moyenne toute entière en souffre. Des défaillances bancaires se sont produites. De son côté, le montagnard doit mener une lutte toujours plus âpre pour son existence.

Mais loin de se laisser abattre par l'adversité, la population grisonne op-

la communauté de langue, de religion ou de conception politique ne sont nécessaires à l'unité d'un peuple ou d'une organisation lorsque celle-ci poursuit un but noble et élevé. Alliage de diversités et de particularités sous l'égide des principes chrétiens de l'amour du prochain, le mouvement Raiffeiseniste est un admirable exemple d'homogénéité et de concorde sur le terrain national. Canton trilingue où est représentée également notre quatrième langue nationale : le romanche, pays de contrastes où le nord et le midi se donnent la main, pays à la population rustique où les particularités culturelles et linguistiques sont des plus nombreuses et des plus variées, les Grisons constituent le vrai cadre qui convient à une manifestation Raiffeiseniste !

Coire, deuxième ville sur le Rhin et porte d'entrée de ce magnifique canton aux 150 vallées a fréquemment l'occasion d'abriter des congrès dans ses murs. L'hospitalité de Coire est proverbiale et la population s'apprête à faire aux Raiffeisenistes suisses une réception particulièrement chaleureuse.

ooo

A l'ordre du jour de la prochaine assemblée figure comme d'ordinaire la présentation des différents rapports et l'adoption des comptes et du bilan. Etant donné la période de crise intense que traverse l'industrie bancaire suisse, les rapports exposant la situation actuelle et le développement que continuent d'enregistrer les organisations



COIRE. Vue générale

C'est d'abord parce que les statuts veulent que l'assemblée annuelle ait lieu alternativement, autant que possible, dans les différentes régions du pays où se trouvent des Caisses Raiffeisen.

C'est ensuite pour donner aux délégués l'occasion de connaître une contrée encore inconnue pour beaucoup, et leur permettre d'admirer de nouveaux paysages de notre beau pays.

C'est aussi pour donner l'occasion aux Raiffeisenistes suisses d'être une fois en contact avec le canton montagnard des Grisons où les idées de Raiffeisen sont particulièrement susceptibles d'être vulgarisées pour promouvoir les meilleurs intérêts économiques et sociaux des populations si vaillantes et si sympathiques de ses campagnes et de ses vallées alpestres.

Mais Coire a surtout été choisie comme lieu de congrès pour permettre aux délégués des Caisses d'autres cantons de fraterniser avec la petite cohorte des vaillants Raiffeisenistes des Grisons pour leur témoigner leur sympathie particulière et les encourager à poursuivre avec toujours plus d'enthousiasme et d'ardeur la belle tâche qu'ils ont entreprise.

Le canton des Grisons est tout particulièrement atteint par la crise. L'in-

pose au contraire une admirable résistance à la crise. Opiniâtre, d'une vitalité extraordinaire, alliant un sens pratique très avisé à des élans généreux, cette population lutte vaillamment, comptant davantage sur elle-même que sur l'aide de l'Etat. Elle est pénétrée



COIRE. Château de l'Evêque.

de la volonté de tenir et de vaincre par la résistance personnelle, l'aide mutuelle et l'association là où les efforts individuels ne suffisent plus. Cet esprit n'est-il pas particulièrement louable et digne d'encouragement à l'époque actuelle ?

Le mouvement raiffeiseniste suisse démontre que ni l'instinct de race, ni

Raiffeisen suisses offriront naturellement un intérêt tout particulier. Ce sera l'occasion pour notre mouvement de se révéler une fois de plus à ceux qui l'ignorent ou le méconnaissent, d'affirmer son excellente situation, de montrer tout le travail qu'il accomplit discrètement pour l'amélioration des conditions d'existence de l'agriculture et pour la

restauration de la vie économique du pays tout entier.

Puis M. le Dr. König, professeur à l'Université de Berne, ancien collaborateur scientifique du Secrétariat suisse des paysans, parlera de la véritable coopérative et de la revision du droit coopératif suisse. M. König s'est toujours montré un défenseur ardent des sociétés au caractère coopératif intègre, lesquelles sont particulièrement intéressées à la revision du Code des obligations dont s'occupent actuellement les Chambres fédérales. C'est

instance de revision professionnelle indépendante. Elle place en quelque sorte aussi les banques sous le contrôle direct du public, en exigeant la publication des comptes annuels des établissements soumis à la loi.

Sous « comptes annuels », la loi entend le **bilan** et le **compte de profits et pertes**.

Ces comptes annuels doivent être établis selon un modèle déterminé et précis. Ils renseigneront le public sur la situation de l'entreprise. Celui qui sait lire un bilan pourra ainsi se rendre



COIRE. Place de l'Eglise St-Martin.

dire que la conférence de M. König sera donc de toute actualité et qu'elle ne manquera pas d'intéresser les délégués.

Le 33^{me} congrès annuel des Caisses Raiffeisen se déroulera sans faste ; cependant à côté des heures de travail, il est prévu comme d'ordinaire quelques instants de loisir et de détente.

Nous souhaitons que la prochaine landsgemeinde des Raiffeisenistes suisses fasse du travail fécond et laisse à tous les délégués qui viendront nombreux de tous les coins du pays un bon et agréable souvenir.

La loi fédérale sur les Banques

(Suite)

Les dispositions concernant la publication des comptes annuels.

La loi sur les banques prescrit que les établissements financiers doivent être soumis au contrôle des organes internes de l'établissement et d'une

compte du genre d'activité que déploie chaque banque ; il pourra juger de la nature et de la valeur des actifs et connaître l'importance de ses fonds propres et de la liquidité ; il pourra aussi évaluer, jusqu'à un certain point, l'étendue des risques et le degré de solvabilité de l'entreprise.

En obligeant les banques à publier leur bilan selon un schéma déterminé la loi accentue la responsabilité des administrateurs. Ils ne sera en particulier plus possible de camoufler certains postes du bilan comme le faisaient certaines banques qui sont parvenues ainsi à tromper le public jusqu'au jour même de la débâcle. La publication des bilans d'après un schéma déterminé permettra aussi de suggestives comparaisons et fournira en particulier à la presse financière une documentation étendue et des données précises qui permettront des critiques et des appréciations objectives.

D'une manière générale, la loi prévoit la **publication annuelle** des comptes. Toutefois, les banques dont le total du bilan s'élève à vingt millions de francs au moins devront établir un bilan intermédiaire tous les six mois et celles dont le total du bilan s'élève à cent millions de francs dresseront ce bilan intermédiaire tous les trois mois. Comme les comptes annuels, les bilans intermédiaires doivent être publiés ou rendus accessibles au public.

La publication peut intervenir sous différentes formes. Elle peut être faite dans la « Feuille officielle suisse du commerce » ou dans un autre journal. Les comptes annuels peuvent toutefois être publiés dans un rapport de gestion imprimé ou, pour les banques dont le bilan n'accuse pas un total de plus de 200.000 francs, sous une autre forme appropriée.

Lorsque la publication n'a pas lieu par la voie de la presse, les banques sont tenues d'adresser trois exemplaires justificatifs de la publication spéciale de leurs comptes annuels à la Commission fédérale des banques et ces publications devront être en outre tenues à disposition de la presse et de tous ceux qui en font la demande.

Les comptes annuels doivent être publiés ou mis à la disposition du public au guichet de la banque dans les quatre mois à compter de la date à laquelle ils doivent être établis.

Pour les Caisses Raiffeisen suisses, la publication officielle sera faite par le moyen du tableau statistique publié chaque année par l'Union Suisse. Ce tableau contiendra dorénavant le détail précis des bilans et comptes de profits et pertes de toutes les Caisses affiliées.

Le règlement d'exécution de la loi indique les différents postes que doit contenir le bilan. Cela n'apporte pas de grands changements au mode de faire actuel des Caisses Raiffeisen, qui devront seulement détailler un peu plus certaines rubriques du bilan. Au chapitre des débiteurs, on devra en particulier indiquer séparément les prêts hypothécaires, les autres prêts à terme, la part d'affaires à l'Union et les fonds publics éventuels. Les immeubles que les Caisses possèdent en propre doivent être portés aussi spécialement au bilan. Le compte de profits et pertes peut être aussi dressé jusqu'à nouvel avis selon le procédé actuel, l'Union se chargeant de préciser seulement certains détails lors de la publication officielle.

En dressant leurs comptes annuels,

toutes les banques sont tenues d'établir un **état de liquidité** conforme à la formule officielle. Cet état de liquidité est à l'usage des organes internes de la banque et des réviseurs et ne doit en conséquence pas être publié.

En plus des dispositions générales sur la publicité des comptes annuels, dispositions qui concernent tous les établissements de banque, la loi énonce encore des prescriptions spéciales pour les grandes banques. C'est ainsi que les instituts dont le total du bilan s'élève à cent millions de francs au moins doivent remettre à la Banque nationale, sur demande, un bilan intermédiaire à la fin de chaque mois et un bilan détaillé à la fin de chaque semestre de l'année civile. La Banque nationale peut aussi exiger un bilan semestriel détaillé des banques dont le total du bilan s'élève à un montant inférieur à cent millions, avec tous les éclaircissements et tous autres renseignements nécessaires.

Lorsqu'une banque dont le total du bilan s'élève à vingt millions de francs au moins désire augmenter le taux d'intérêt de ses obligations de caisse, elle doit en informer la Banque nationale deux semaines à l'avance. La Banque nationale examine alors, s'il y a lieu, avec les groupes de banques intéressés, les conséquences de l'élévation de taux envisagée, d'une part pour les diverses branches de l'économie et le marché d'argent et des capitaux, d'autre part pour la banque en question, et elle étudie en outre, le cas échéant, s'il est possible d'amener l'établissement à y renoncer.

Les dispositions au sujet de la publicité des comptes et de l'obligation de renseigner la Banque nationale sont donc très étendues, et elles sont susceptibles non seulement de renseigner le public, mais encore de permettre à la Banque nationale de bien suivre l'évolution du marché de l'argent et de celui du change, d'appliquer plus sûrement les correctifs nécessaires et d'exercer aussi en connaissance de cause, un veto à certaines opérations de crédit à l'étranger. (à suivre)

Le marché de l'argent

En Suisse, le marché de l'argent a repris une certaine souplesse. C'est ainsi que les dépôts en compte de virement à la Banque Nationale Suisse ont atteint dernièrement fr. 521 millions soit à peu près le niveau occupé en mars 1935 avant la célèbre attaque contre le franc suisse en corrélation

avec l'initiative de crise. La position de notre monnaie reste saine et forte, puisque la couverture d'or dépasse toujours le 80 %. Les billets de banque en circulation atteignaient à fin mars la somme de fr. 1318 millions qui n'avait jamais été encore atteinte depuis bien longtemps. Il y a là certainement une conséquence de la thésaurisation provoquée principalement par les différents sursis ou défaillances d'établissements de banque. Cette thésaurisation est regrettable, car elle paralyse le marché monétaire et empêche la baisse des taux. Il est certain aussi que la configuration générale du marché de l'argent s'est un peu modifiée depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les banques dont les dispositions sur la liquidité obligent les banques à garder constamment disponibles des capitaux qu'elles utilisaient en partie autrefois dans des opérations de crédit. Sur la base de la cote en bourse, les valeurs à rendement fixe de premier choix (emprunts fédéraux) rapportent actuellement encore 4 ½ % et le dernier emprunt fédéral de 100 millions de mars 1936 destiné à la conversion de l'emprunt des C. F. F. échéant en août prochain n'a remporté un plein succès que parce qu'il a été également offert sur la base d'un rendement semblable. Il est naturel que ces rapports élevés exercent à la longue une certaine influence sur les possibilités qu'ont les banques de trouver preneurs pour leurs obligations de caisse à 4 %. Toutefois une bonne entreprise privée a aujourd'hui plus de crédit auprès du public que l'Etat, surtout depuis que les cantons de Genève et de Neuchâtel ont manifesté des velléités de recourir à certains arrangements qui constitueraient des concordats déguisés. Bien qu'ils soient soumis aussi aux droits de timbre fédéraux, ces dépôts en banques à 3 ou 5 ans de terme sont préférés aux placements en fonds publics à longues échéances parce qu'ils sont à l'abri des fluctuations de cours, et plus facilement mobilisables sans pertes. La Banque Nationale use de toute son influence pour que le taux des obligations et bons de caisse puisse être maintenu à 4 %. Ce taux est encore officiellement en vigueur chez les grandes banques, et les banques cantonales bonifient également 3 ½ à 4 % à 3 — 5 ans. Alors qu'une bonne partie des banques régionales maintiennent également le taux de 4 % pour leurs bons de caisse, d'autres de ces banques cherchent des capitaux à grand renfort de réclame en offrant le 4 ¼ % et même davantage. En Suisse

orientale, le taux hypothécaire qui avait été réduit prématurément à 4 % il y a quelques années a été élevé de nouveau à 4 ¼ %. — Ici et là on envisage également certaines majorations des taux débiteurs.

En caisse d'épargne, les banques cantonales et les Caisses d'épargne officielles bonifient le 3 %. Seules quelques banques régionales offrent 3 ¼ %. Si la hausse s'accroît sur le taux des obligations elle reste sans effet sur le taux de l'épargne. C'est naturel et absolument compréhensible. Vu les prestations importantes qui sont posées au sujet de la liquidité, les banques ne peuvent plus payer des taux élevés pour les dépôts d'épargne. Ceci est du reste absolument justifié ensuite du privilège tout spécial dont bénéficient les dépôts d'épargne et étant donné également que ces sortes de placements sont complètement exonérés des droits de timbre fédéraux.

Les dépôts en compte courant reçoivent 1 ½ à 2 ½ % d'intérêt. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les banques et des nouvelles prescriptions concernant les droits de timbre fédéraux, les comptes de dépôts à court terme tendent à disparaître. Il convient de rappeler que, conformément à la loi fédérale, les comptes de dépôts ne rentrent naturellement pas dans la catégorie de l'épargne privilégiée.

Le désir des **Caisses Raiffeisen** est d'appliquer des taux favorables à leurs débiteurs. Pour cela, il est nécessaire de prévoir des taux normaux pour les créanciers, en prenant actuellement comme base l'échelle suivante :

Compte courant à vue : 2 ½ à 2 ¾ %.

Caisse d'épargne : 3 ¼ %.

Obligations à 3-5 ans de terme : 4 %.

On ne bonifiera le 4 ¼ % pour les placements à 3 ans de terme que dans des circonstances spéciales, par exemple lorsque la concurrence et les conditions locales rendent la chose inévitable.

Lors de la fixation des taux débiteurs, il faut bien tenir compte aujourd'hui des exigences du bilan et de la situation économique actuelle qui rend la constitution des réserves toujours plus nécessaire. Les charges fiscales des Caisses vont en augmentant et l'on réclame de ces dernières des sacrifices toujours plus importants lors des assainissements agricoles. En prenant pour base les taux créanciers indiqués plus haut, on peut admettre toujours comme base générale 4 ¼ à 4 ½ % pour les prêts hypothécaires en premier rang, 4 ½ à 4 ¾ % pour les prêts en second

rang avec garantie complémentaire et 4 % à 5 % pour les prêts à terme avec cautions. Pour les avances en compte courant, on pourra adopter les taux qui précèdent, avec en plus, naturellement, la commission usuelle de 1/8 à 1/4 % par semestre destinée à dédommager la caisse pour les frais qu'occasionne l'exploitation du compte sous cette forme. Il est indiqué de bien marquer cette différence de conditions entre les prêts à terme amortissables et les crédits en compte courant afin de pousser une bonne stabilisation des dettes.

La Fédération vaudoise commémore le 25^{me} anniversaire de sa fondation

La Fédération vaudoise a tenu le 18 avril à Lausanne son assemblée générale ordinaire et a commémoré également à cette occasion le 25^{me} anniversaire de sa fondation.

Ce fut une belle manifestation, bien organisée et réussie en tous points, qui s'inscrira en lettres d'or dans les annales du mouvement raiffeiseniste vaudois.

La journée débuta à 10 heures du matin par

l'assemblée générale ordinaire.

M. A. Golay, président, a ouvert les débats en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués et aux nombreux invités. 44 Caisses étaient représentées par 115 délégués.

M. H. Tenthorey (Le Sépey) a donné lecture du procès-verbal excellentement rédigé qui a été un film expressif et fidèle de la réunion de l'an dernier.

M. le président A. Golay a présenté ensuite au nom du Comité un magistral rapport qui porte la marque de la pensée robuste et de l'élévation de vue de son auteur. En termes recherchés et dans la bonne tradition il a examiné les différents problèmes politiques et économiques de l'heure présente, en soulignant que c'est avant tout dans une restauration de la vie spirituelle et morale des individus et partant des peuples que notre pauvre humanité trouvera la voie du salut pour sortir de l'état d'incohérence dans lequel elle se trouve plongée.

Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont au nombre de 48 avec 3824 sociétaires. Une nouvelle section s'est encore constituée dernièrement à Penthéréaz. La somme des bilans est de Fr. 22.6 millions, en augmentation de Fr. 280.000.— par rapport à l'année précédente. Les dépôts d'épargne atteignent Fr. 14.6 millions et le nombre des car-

nets est passé de 9893 à 10.213. Les réserves sont de Fr. 886.000.—

En terminant, le rapporteur rend un juste hommage au travail bénévole et au dévouement désintéressé des dirigeants et, après avoir constaté que le mouvement raiffeiseniste n'en est encore que dans sa première période, que les résultats acquis, les expériences faites et les difficultés surmontées sont un gage certain des progrès futurs, il engage chacun à travailler à cette œuvre utile et bonne avec fidélité et persévérance afin que nos institutions rendent toujours plus de services à nos populations campagnardes.

Des applaudissements prolongés ont salué ce vigoureux rapport et **M. P. Jotterand** a traduit les sentiments unanimes de l'assemblée en adressant au distingué président un hommage d'estime et de reconnaissance pour la conscience et le dévouement qu'il déploie à la tête de la Fédération.

Lecture a été ensuite donnée par **M. Tenthorey**, secrétaire-caissier, des comptes du ménage intérieur de la Fédération. Il y a un solde actif de Fr. 1901.70. Après rapport de **M. Roggen** (Vullierens) au nom des Caisses vérificatrices, ces comptes sont adoptés. Les Caisses de Goumoëns-la-Ville et Oulens vérifieront les comptes du nouvel exercice. La cotisation sera prélevée cette année encore sur les mêmes chiffres de base que d'ordinaire.

La parole a été ensuite donnée à **M. Henri Serex** secrétaire-adjoint de l'Union Suisse pour la conférence inscrite à l'ordre du jour : « Les Caisses Raiffeisen en face des dispositions légales de l'heure présente »

Le conférencier a souligné d'abord l'évolution générale qui est intervenue au cours du dernier quart de siècle. Dans le domaine économique et financier, le bon libéralisme d'autrefois tend de plus en plus à faire place à l'économie dirigée. Certaines doctrines nous mènent malheureusement vers l'étatisme exagéré. L'Etat a aujourd'hui la tendance à tout régler, tout diriger ; il s'immisce de plus en plus dans les affaires privées ce qui ne va pas sans froisser certains sentiments. Les Caisses sont des institutions indépendantes, libres de toutes tutelles et influences extérieures et sont à juste titre fières de leurs prérogatives. Cependant, elles sont naturellement soumises aux lois communes et comme institutions de pure essence démocratique, elles remplissent les obligations qui émanent des lois votées par le peuple.

Le conférencier a situé ensuite briè-

vement la position des Caisses en face des innombrables lois et arrêtés de l'heure présente : révision du droit coopératif, révision de la législation sur le cautionnement, lois fiscales, mesures juridiques en faveur des débiteurs obérés, etc... A propos de l'arrêté cantonal concernant l'administration des tutelles, le conférencier pense que les Caisses Raiffeisen sont fondées pour revendiquer la modification de l'art. 12 de l'arrêté du 26 mai 1932 en prévoyant les placements de fonds dans les Caisses Raiffeisen sans autorisation spéciale de la justice de paix. Et jusqu'à la révision de l'arrêté, les justices de paix devraient pouvoir accorder librement, comme le leur permet l'art. 13 de l'arrêté, les autorisations d'effectuer les dépôts dans les Caisses Raiffeisen. Parlant de la loi fédérale sur les banques, le conférencier constate que cette loi ne nécessite pas chez nous ces réorganisations radicales comme elles doivent avoir lieu dans certains groupes de banques et que l'adaptation utile sur certains points est réalisée avec un louable dévouement par les organes responsables.

M. Serex termine son exposé en disant que si les Caisses Raiffeisen ne réclament aucune subvention de l'Etat, il convient alors que ce dernier appuie moralement le mouvement et que le législateur, cantonal ou fédéral, se garde d'entraver l'activité et le développement de ces institutions d'utilité publique.

La discussion n'étant pas utilisée, le président a pu ensuite lever la séance administrative en rappelant aux délégués que le congrès de l'Union aura lieu à Coire le 10 mai prochain.

* * *

Un excellent dîner, très bien servi par le restaurateur du Théâtre, a réuni ensuite les invités et les délégués.

L'après-midi a eu lieu

la commémoration du 25^{me} anniversaire de la fondation de la Fédération.

Cette manifestation fut présidée avec énergie et finesse par **M. P. Chaudet** (Rivaz).

En termes heureux, M. Golay président a salué les invités et les personnalités diverses qui avaient tenu par leur présence à témoigner leur sympathie aux Raiffeisenistes vaudois, entre autres :

M. Ed. Fazan, Conseiller d'Etat, représentant du gouvernement.

M. Chavan, Directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcellin.

M. Blanc, secrétaire de la chambre vaudoise d'agriculture.

M. Mounoud, pasteur, un pionnier du mouvement raiffeiseniste vaudois, ancien membre du Comité central suisse.

M. Heuberger, secrétaire général de l'Union Suisse.

MM. Dusseiller et Boymond, délégués de la Fédération genevoise.

M. le curé Sapin, délégué de la Fédération de Fribourg-romand.

M. Puippe, délégué de la Fédération du Valais-romand.

Empêché par l'âge de se déplacer, M. le pasteur Rochat, le vénérable fondateur de la première Caisse vaudoise et président d'honneur de la Fédération s'était fait excuser ; mais en pensée il dit être de cœur avec les Raiffeisenistes en ce jour de liesse et il exprime sa foi inébranlable en l'avenir de leurs institutions.

Puis M. Golay, président est monté à la tribune et a présenté un aperçu historique sur la fondation et l'activité de la Fédération au cours de ce premier quart de siècle.

Il y a eu 25 ans le 11 mars dernier que quelques membres des Comités de quelques-unes des Caisses existant alors décidaient de constituer un groupe vaudois des Caisses Raiffeisen.

Les Caisses vaudoises affiliées à l'Union Suisse étaient au nombre de 12 en 1911. Elles étaient bien modestes. Mais pendant ce quart de siècle le développement a été très rapide ainsi qu'en fait preuve la petite statistique ci-après :

	1911	1925	1935
Nombre de caisses	12	38	48
Nombre de membres	453	2916	3824
Somme du bilan :			
1911	1925	1935	
Fr. 0,4 million	13,4 millions	22,6 millions	
Réserves Fr. 2,000	348,000	886,000	

Depuis sa réorganisation, en 1921, la Fédération a exercé une grande influence sur le mouvement Raiffeiseniste dans le canton. Le Comité s'occupa de la propagande et en plus des assemblées générales toujours bien fréquentées il organisa des journées de conférences à l'intention des caissiers et des membres des Comités. En terminant son expressif aperçu historique, que l'assemblée a suivi avec le plus vif intérêt, M. Golay a souligné que ce sont les principes de Raiffeisen qui ont fait la force et la sécurité des Caisses affiliées et que si celles-ci suivent toujours ces principes elles n'auront rien à redouter de l'avenir.

M. J. Heuberger, secrétaire de l'Union a apporté à l'assemblée les félicitations et les vœux de la direction du Bureau central et de l'Union des Cais-

ses Raiffeisen suisses. Après avoir rappelé le but des fédérations cantonales, le représentant de l'Union félicite les Caisses vaudoises des résultats enregistrés jusqu'à ce jour. La Fédération a déployé une activité féconde non seulement en vulgarisant les idées mutualistes dans le domaine de l'épargne et du crédit mais aussi en encourageant les Caisses à maintenir toujours strictement les principes fondamentaux de Raiffeisen. M. Heuberger rend hommage au Comité et à son distingué président M. Golay, ainsi qu'aux éminents pionniers de la cause MM. les pasteurs Rochat et Mounoud.

Au nom de l'Union M. Heuberger offre à la Fédération un souvenir dédié comme symbole de cordiale amitié et formule des vœux pour la constante prospérité et le développement des organisations Raiffeisen vaudoises.

Salué par les applaudissements de l'assistance, M. Ed. Fazan, conseiller d'Etat, est monté à la tribune. Membre lui-même d'une Caisse Raiffeisen qu'il a présidée autrefois, le distingué magistrat exprime sa joie de se trouver parmi les Raiffeisenistes. Il apporte à l'assemblée l'expression des sentiments du gouvernement, ses félicitations et le témoignage de sa reconnaissance. Félicitations d'abord, car les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont réjouissants. **Mais ce n'est qu'une première étape ; l'œuvre n'est pas terminée car les organisations Raiffeisen ont un avenir immense devant elle et des possibilités illimitées.** Reconnaissance ensuite, car par les services rendus et à rendre les Caisses Raiffeisen occupent une place de premier rang parmi les institutions qui forment notre corps économique. Elles complètent avantageusement l'action de l'Etat en faveur de l'agriculture dont la situation est si difficile aujourd'hui. Ce dont le pays souffre actuellement c'est avant tout d'une crise de confiance. Et c'est un des grands mérites des Caisses Raiffeisen de faire renaître l'espoir, le courage, la confiance, qui permettront une restauration de notre vie économique et sociale. M. Fazan présente ses meilleurs souhaits à la Fédération, à son Comité et en particulier à son président, et porte son toast à la prospérité des Caisses Raiffeisen et du Canton de Vaud.

Le représentant du gouvernement vaudois a été vivement ovationné et tour à tour, les représentants des Fédérations sœurs de la Suisse romande qui ont tenu à s'associer aux Raiffeisenistes vaudois en ce beau jour d'anniversaire ont apporté à la jubilaire leurs félicitations et leurs vœux.

C'est d'abord M. Dusseiller, député à Genève, qui a traduit avec cette éloquence et cette chaleur qui sont le propre de nos amis du bout du lac, les sentiments de la Fédération benjamine de Genève où le mouvement raiffeiseniste a pris un développement considérable ces dernières années. Les avatars des grandes banques de la capitale des nations ont mis en valeur, dans la campagne genevoise, nos institutions locales d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique. M. Dusseiller salue particulièrement dans les Caisses Raiffeisen un admirable instrument de rénovation agricole.

M. le curé Sapin, de Villareboud, avec cet accent savoureux et cette bonhomie du terroir fribourgeois a apporté le salut des Caisses fribourgeoises. Dans le canton de Fribourg, le clergé s'est intéressé au mouvement Raiffeisen parce qu'il considère de son rôle de s'occuper non seulement des problèmes religieux mais encore des questions d'ordre économique et social propres à améliorer les conditions d'existence matérielle et morale du peuple. N'est-ce pas du reste ce même sentiment qui pousse les pasteurs à se donner aussi à cette belle œuvre comme l'ont fait les admirables pionniers du mouvement en terre vaudoise MM. les pasteurs Rochat et Mounoud ?

M. Puippe de Sierre, a fait entendre ensuite la voix du Valais romand. En l'entendant exposer ses idées avec cette conviction profonde et cette force prenante, chacun a immédiatement compris comment M. Puippe est parvenu à enthousiasmer la population du Valais pour les idées de Raiffeisen en fondant à lui seul plus de 40 caisses ! M. Puippe a souligné l'activité bienfaisante des Caisses Raiffeisen qui, à l'heure troublée actuelle, cherchent à mettre de l'ordre dans les affaires et dans les esprits. Leur action est utile parce qu'elle favorise la petite épargne, en empêchant les « miettes » de se perdre. En présentant ses félicitations aux Raiffeisenistes vaudois, M. Puippe annonce que la Fédération valaisanne commémorera aussi l'an prochain son 25^{me} anniversaire de naissance et d'ores et déjà il invite la Fédération vaudoise à y participer.

Tous les orateurs ont été vivement applaudis. L'assistance a pris un grand plaisir à écouter les délégués des Fédérations non seulement parce que chacun d'eux a bien su mettre en évidence les particularités du groupe qu'il représentait, mais aussi parce que chaque orateur « personnifiait » admirablement l'esprit de son canton.

On a pu se rendre compte, une fois de plus, à cette occasion, que la puissance attractive et la force agissante du mouvement Raiffeisen résident pour une large part dans le fait que les idées de Raiffeisen correspondent aux aspirations naturelles de tous les peuples et qu'elles sont susceptibles de s'adapter à toutes les particularités telles qu'on les rencontre tout spécialement dans nos cantons romands.

Tous ces différents exposés ont été encadrés de chants patriotiques et de bans et la fête s'est déroulée dans cette atmosphère de satisfaction et de joie qui règne dans toutes les manifestations Raiffeisenistes.

L'assemblée du 18 avril s'inscrira en lettre d'or dans les annales du Raiffeisenisme vaudois. Elle a mis à l'honneur les pionniers du mouvement et en particulier son distingué chef M. A. Golay, qui représente également les Caisses vaudoises dans les Comités de l'Union Suisse. La manifestation a montré aussi la grande vitalité des Caisses Raiffeisen et la place immense qu'elles occupent dans la vie agricole vaudoise.

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Le Comité de la Fédération s'est réuni en mars pour s'occuper des affaires courantes et arrêter le programme de l'année.

Comme il y aura une journée catholique pour le canton, il a été décidé de faire coïncider notre assemblée générale avec la dite journée catholique. Une séance sera réservée aux délégués des C. R. qui, pour le reste, suivront l'ordre général du jour. Les convocations seront envoyées aux Caisses dès que la date de cette manifestation sera fixée.

Il est à prévoir que notre assemblée générale sera assez brève cette année. Pour ce motif, le Comité de la Fédération a pris la décision d'organiser une **journée d'étude à l'intention des caissiers**. Elle aura lieu le **samedi 23 mai à la Maison St-Georges à Delémont**.

Le concours de l'Union a été sollicité et comme de coutume il nous a été assuré. Il est prévu une conférence et le reste de la journée sera consacré à l'examen de questions pratiques touchant le travail des caissiers et à la résolution de difficultés qui peuvent se poser dans la gestion d'une caisse. Les caissiers qui auraient des cas intéressants, tirés de leur expérience, voudront bien les développer brièvement au cours de la dite journée. Ils sont priés d'annoncer l'objet qu'ils traiteront à M. le président de la Fédération.

Tous les caissiers — les membres des Comités des Caisses ne sont pas exclus — tireront certainement grand profit de la journée projetée; ils sont invités à s'inscrire jusqu'au 17 mai chez M. le président L. Membrez, directeur, Loveresse.

Afin de favoriser la participation, les frais seront couverts par la Caisse de la Fédération. **Le Comité.**

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

Collonge-Bellerive (Genève).

L'assemblée générale de notre Caisse de Crédit mutuel a eu lieu à la salle communale de Collonge le 24 mars. A côté des sociétaires, on remarquait la présence d'un grand nombre de personnes sympathisantes désireuses de se renseigner sur notre mouvement.

M. Marcel Thorens, président du Comité de direction, souligna le réjouissant développement de la Caisse au cours de 1935 et marqua la confiance grandissante témoignée par le public, magnifique encouragement pour les initiateurs et les dirigeants à poursuivre leurs efforts dans ce domaine. Un nombre considérable de nouveaux déposants, des carnets d'épargne toujours plus nombreux, les dépôts de la presque totalité des sociétés communales sont des preuves que la population comprend de plus en plus le rôle bienfaisant de notre Caisse de Crédit mutuel.

M. Lépine, caissier, fit remarquer la régularité de la progression de tous les comptes et la situation favorable de notre institution. *En 1934, l'augmentation du bilan était de fr. 35,000; en 1935, nous enregistrons un nouveau bond de fr. 25,000.* Les comptes, imprimés, distribués à tous les auditeurs, indiquent que l'avance est générale et que, dans le domaine de l'épargne notamment, il y a de très réjouissants progrès. Le mouvement général est de 193,972 francs; le bilan ascende à fr. 106,876 et le bénéfice de l'exercice est de fr. 333.85.

Jouissant de la confiance générale, forte d'une expérience de 7 ans, la Caisse de Crédit mutuel de Collonge va s'efforcer de toujours mieux travailler à la sauvegarde de l'épargne de nos familles et venir au secours de nos foyers et de la profession.

M. le curé Michel, président du Conseil de surveillance, se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier les membres des Comités et le caissier du grand travail accompli et des beaux résultats réalisés. Il encourage les jeunes gens présents à s'intéresser toujours davantage au mouvement raiffeiseniste, à lui apporter leur concours et leur appui.

Après l'approbation des comptes, les nominations statutaires, le paiement de l'intérêt de la part d'affaire, M. Gency, sous-directeur du Registre foncier fit une causerie des plus intéressantes sur une multitude de points dans lesquels les membres des Caisses de Crédit mutuel sont appelés à exercer leur activité. Successivement le Registre foncier, les droits de propriété, chemins vicinaux, baux, servitudes, plantations, droits de jour, usufruits, droit de superficie, hypothèques, actes de crédit, cédule hypothécaire, etc., furent tour à tour développés par M. Gency dans un langage clair et compréhensif. Très vivement remercié par le président, le conférencier sut ensuite répondre avec bonne grâce et sans se lasser aux innombrables questions qui lui furent posées.

Cette 7me assemblée générale laissera le meilleur souvenir à tous les participants et

sera, certainement, le départ d'une activité plus grande encore de notre Caisse de Crédit mutuel. **Le Chroniqueur.**

Chesalles-Oron (Vaud).

Sous la présidence de M. S. Mayor, la Caisse Raiffeisen de Chesalles-Oron a tenu le 12 mars son assemblée générale pour l'adoption des comptes du 8me exercice.

M. le président a présenté au nom du Comité de Direction un rapport qui émet quant au rendement des cultures et à la vente des produits, de judicieuses remarques, relève les exigences imposées par la nouvelle loi sur les banques, parle des taux d'intérêts, et termine par quelques mots concernant la thésaurisation.

M. Armand Maillard, président du Conseil de Surveillance, a donné lecture de son rapport. Après avoir donné un aperçu de l'activité de l'organe qu'il préside et du résultat des constatations faites lors des revisions, il remercie et félicite le caissier et termine en citant quelques chiffres. Nous avons en Caisse d'épargne 62,000 fr. pour 78 carnets nominatifs et au porteur. Chapitre des obligations 58,000 fr. en augmentation de 3000 fr. sur le dernier exercice. Au 1er janvier 1935 le compte-courant à la Caisse centrale était débiteur de 8000 fr. et une année après il était créancier de 20,000 fr., ce qui montre que la Caisse s'est adaptée aux dispositions légales au sujet de la liquidité.

M. Emile Boudry, caissier, donne connaissance des comptes et du bilan et analyse brièvement l'état de liquidité établi pour la Commission fédérale des banques. Après discussion, comptes et rapports sont adoptés et décharge en est donnée au caissier et aux administrateurs.

M. Aimé Maillard, syndic à Chesalles, est élu président du Conseil de Direction, en remplacement de M. Mayor, démissionnaire.

Petite assemblée, empreinte du meilleur esprit.

Espérons que notre Caisse continuera sa marche ascendante en 1936 et que tous les agriculteurs sauront profiter de ses services. **Le secrétaire.**

Chapelle (Vaud).

Fondée le 2 mai 1932, notre Caisse de Crédit mutuel, qui recrute ses trente-six membres dans les seuls villages de Chapelle et Martherenges, a clôturé à fin décembre 1935 son 4me exercice. Elle a tenu son assemblée générale à Chapelle, le 18 février, sous la présidence experte de M. Alfred Jaton, président du Comité de Direction.

Après lecture du procès-verbal de la précédente assemblée par le secrétaire du Comité de Direction, M. Eugène Monachon, de Martherenges, l'assemblée a entendu un fort intéressant rapport de M. Alfred Jaton, au nom du Comité de Direction, qui se plaît à souligner le développement réjouissant de notre institution locale pendant l'exercice écoulé.

La parole est ensuite donnée au caissier, M. René Besson, à l'admirable complaisance, à l'exactitude et à la dévouée activité duquel il faut attribuer une bonne part de la marche en avant de notre Caisse.

M. R. Besson donne connaissance des comptes, dont nous relevons les chiffres du mouvement général s'élevant à 287,754 fr.

et du bilan qui atteint 85,400 fr. et qui est constitué, en majeure partie, par de petits dépôts en caisse d'épargne et en compte-courant, heureux signe de l'esprit d'économie et d'épargne qui se manifeste dans nos villages et que notre Caisse de Crédit mutuel contribue certainement à développer ou peut-être même à faire naître.

M. Jean-Charles Pache, président du Conseil de Surveillance, présente à son tour un remarquable rapport. La surveillance serrée que, selon les statuts, son Conseil est appelé à exercer, l'oblige à rendre un sincère hommage au caissier et au Comité de direction, avec l'expression de sa reconnaissance pour l'ordre et l'exactitude parfaits qui règnent dans les différents livres de notre comptabilité.

Il voit dans l'effort soutenu de bonne volonté et de zèle de chacun des dirigeants à l'égard de tout ce qui peut concourir à la sécurité que doit offrir notre Caisse, à sa bonne marche et à sa prospérité, le secret de la réussite qui est la nôtre. Il se plaît à relever le fait que chaque membre remplit consciencieusement ses obligations ; *car, ne l'oublions pas, à la confiance des déposants doit répondre l'esprit de discipline des débiteurs* ; pour tous, le respect des statuts.

M. J.-C. Pache montre l'excellence des principes raiffeisenistes et affirme que le développement constant de ce mouvement en Suisse depuis trente-cinq ans est dû, pour une large part, au service de révision très sévère que fait chaque année un vérificateur de l'Union de St-Gall, ainsi qu'aux conseils, suggestions et directives — impératives quand il le faut — que cette dernière nous prodigue.

Il y a là, comme dans l'examen des comptes et du bilan et leur approbation par l'organe central, une garantie sûre de sérieuse administration et de progrès que l'on ne saurait trop souligner. Ce suggestif rapport conclut en proposant l'adoption des comptes et du bilan, pour laquelle l'assemblée unanime se prononce.

Sur la proposition de M. John Mingard, les membres sortants du Comité de Direction, MM. Alfred Jaton et Paul Guignard, sont réélus à main levée, ainsi que M. Alf. Besson, au Conseil de Surveillance, dont fait en outre partie M. Lagnel, instituteur.

M. le président clôt ensuite la séance après quelques aimables paroles.

Notre Caisse de Crédit mutuel est appelée à déployer une activité bienfaisante au sein de notre population, où ses services sont de plus en plus appréciés.

Oeuvre de coopération et d'entraide, la Caisse Raiffeisen est un instrument précieux de relèvement matériel et de défense sociale et morale de notre classe rurale.

E. M.

Val d'Illiez (Valais).

Dimanche 22 mars s'est tenue l'assemblée annuelle de la Caisse de Crédit mutuel. Pour 1935, la situation se révèle excellente. Les comptes accusent un roulement de 768,654 fr. La somme du bilan atteint 451,091 fr. Le nombre des membres s'est accru de 12 depuis l'année dernière.

M. Puippe, le dévoué président de la Fédération du Valais romand, expose la marche progressive de la Caisse locale depuis sa fondation. Il parle aussi du développement réjouissant des Caisses du canton. Il démontre l'utilité de ces institutions

et les services qu'elles rendent partout où elles existent.

La Caisse Raiffeisen est une réalisation corporative à base de morale sociale. Elle contribue donc à guérir les maux engendrés par le libéralisme économique dont la doctrine excluait la morale des affaires et qui, de ce fait, a provoqué la terrible crise que nous traversons.

Le conférencier termine sur une note optimiste. Il voit en Nicolas de Flue, dont le nom est mis en évidence actuellement une inspiration de la divine Providence à demander son intercession pour que des jours meilleurs nous soient accordés.

Il voit aussi, en cette magnifique jeunesse groupée pour travailler à l'édification d'un ordre chrétien l'assurance d'un avenir heureux.

La Caisse Raiffeisen mérite un appui et une compréhension plus grands encore de la part de la population. C'est une institution éminemment sociale et d'une honnêteté incontestable. Elle fonctionne toujours dans l'intérêt du prêteur et de l'emprunteur, car elle ne fait pas de spéculation et pas d'usure. Sa devise est : « Faire du bien à tous ; ne nuire à personne ».

B.

Le Sépey (Vaud).

La Caisse de Crédit mutuel du Sépey a eu son assemblée générale le 21 mars dernier, sous la présidence de M. Aloïs Ogüey, président du Comité de Direction.

Après avoir entendu d'intéressants rapports du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance, l'assemblée approuve la gestion et les comptes de 1935, lesquels soldent par un bénéfice de Fr. 2127,55.

Les réserves officielles ascendent à Fr. 22,766.—.

La Caisse a, en plus des prêts accordés à ses membres, une somme de Fr. 190,000.— en dépôt à la Caisse centrale, plus Fr. 6000 en parts sociales.

Le chiffre du bilan se monte à Fr. 776 mille 154.—. Le mouvement général a été en 1935 de Fr. 1,078,338.—.

Les dépôts auprès de la Caisse se décomposent comme suit au 31 décembre 1935 :

a) En parts sociales	Fr. 18.300.—
b) En caisse d'épargne	» 353.569.—
c) En obligations	» 244.900.—
d) En comptes-courants	» 128.233.—

Il résulte de la comptabilité que la Caisse satisfait largement aux exigences de la loi fédérale sur les banques, soit au point de vue « fonds propres », soit au point de vue « liquidité ».

L'assemblée procède ensuite au renouvellement partiel du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance.

M. Alexis Marlétaz, soumis à réélection, est confirmé dans ses fonctions et M. Gustave Borlat est élu membre du Comité de Direction en remplacement de M. Alfred Monod, démissionnaire. MM. Jules Ogüey-Chablais et Jean Tille sont confirmés dans leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance. M. Tenthorey est confirmé comme caissier.

L'intérêt de la part sociale est fixé à Fr. 5.32.

Il résulte de l'examen de comptabilité et du rapport de révision de l'Union suisse que notre Caisse locale est dans une très bonne situation financière, qu'elle constitue un établissement très avantageux et de tou-

te sécurité pour les dépôts et qu'elle mérite pleinement, grâce à une saine administration, la confiance que le public lui a toujours témoignée.

T.

Une distinction bien méritée

Dans leur assemblée du 5 avril 1936, les bourgeois de Morlon ont offert la bourgeoisie d'honneur à leur vénéré curé, M. l'abbé Victor Raemy en souvenir de ses 33 ans de pastoration et en reconnaissance des services rendus par la Caisse Raiffeisen qu'il a fondée et dont il est le caissier depuis la fondation en 1908.

Nous présentons à cette occasion nos plus sincères félicitations à notre fidèle autant que distingué collaborateur. Et avec nous tous les raiffeisenistes se réjouiront certainement de cette touchante et méritée distinction dont le vaillant champion de la cause Raiffeiseniste dans le canton de Fribourg vient d'être l'objet dans son beau village de Morlon.

Extrait des délibérations

de la

Séance du Comité de Direction
du 23 avril 1936

1. Les conditions d'adhésion ayant été remplies, le Comité ratifie l'admission dans l'Union des Caisses nouvellement constituées de :

Dayos-Dorf, Dayos-Frauenkirch, St-Antonien (Grisons).

Progens (Fribourg).

Willisau (Lucerne).

Neuwillen, Siegershausen (Thurgovie).

Penthéréaz (Vaud).

Ces 8 nouvelles fondations portent à 220 le nombre des Caisses affiliées.

2. L'approbation est donnée, après étude des motifs à l'appui, à 18 crédits spéciaux portant sur une somme globale de Fr. 559,700.—.

3. Le Comité prend connaissance du **Rapport de la Société fiduciaire** qui a effectué la révision professionnelle de la Caisse centrale pour 1935.

Le résultat de la révision est très satisfaisant. Le rapport sommaire sera publié, comme d'ordinaire, dans le rapport annuel de l'Union.

4. Le Comité prend connaissance des premiers préparatifs pour le Congrès de l'Union des 10 et 11 mai prochain à Coire.

5. La direction de la Caisse centrale donne connaissance du bilan au 31 mars 1936. Pour le 1er trimestre la **somme du bilan accuse une augmentation de Fr. 3,1 millions et passe à Fr. 49,5 millions.**

Cela montre la confiance croissante dont le mouvement raiffeiseniste est l'objet.

6. Quelques rapports de révision des Caisses affiliées donnant lieu à des remarques spéciales font l'objet d'une étude et d'une discussion.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddev, Lausanne